

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, Marc-Eddy Jonathas directeur général/greffier-trésorier de ladite Ville, que les membres du Conseil statueront sur deux (2) demandes de dérogation mineure lors d'une assemblée ordinaire qui aura lieu : le **10 mai 2022 à 20 heures**, au Centre communautaire : 1770, boulevard Bona-Dussault.

### **Nature et effet de la demande:**

- Adresse : 310, boulevard Bona-Dussault (lot 3 324 010)
  - Autoriser l'implantation d'un garage de 16' x 24' sur le lot 3 234 010 à moins d'un (1) mètre de la ligne de propriété.
  
- Adresse : 532-536, boulevard Bona-Dussault (lot 4 166 839)
  - Autoriser l'implantation d'un solarium de Paris de 8' x 10' dans la cour arrière à moins de 2 mètres de la ligne latérale et arrière du terrain tel que prévu par l'alinéa 1 de la sous-section 10.2.2 du règlement de zonage.

### **Consultation publique**

Toute personne qui désire s'exprimer à propos de ladite demande peut le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : [urbadev@villemarc.com](mailto:urbadev@villemarc.com) ou par la poste : Ville de Saint-Marc-des-Carières, 965 boulevard Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 21 avril 2022

  
\_\_\_\_\_  
Marc-Eddy Jonathas, dir.gén./greffier-trésorier